

Cahier des charges
pour les structures professionnelles
membres de Minga.

« Equité dans la production et les échanges économiques »

Première partie : Généralités

- I.1. Auteurs de ce Cahier des charges.
- I.2. Préambule.
- I.3. Domaine d'application.
- I.4. Références.
- I.5. Terminologie.

Deuxième partie : Engagements communs à tous les opérateurs

- 2.1. Information et débat pour une économie durable et équitable.
- 2.2. Organisation, autonomie et autogestion.
- 2.3. Réduction des inégalités et solidarité.
- 2.4. Une production et des échanges respectueux de la nature.
- 2.5. Une production au service des hommes.
- 2.6. Une production et des échanges équitables.
- 2.7. Transparence, évaluation et garantie.

Annexes

1. Liste des documents joints au Livret d'évaluation d'une filière.
2. La filière.
3. Résumé du Cahier des charges pour les acteurs voulant promouvoir un commerce équitable.

Première partie : Généralités

1.1. Auteurs de ce Cahier des charges

Ce texte a été élaboré par des personnes et des organisations (coopératives, entreprises et associations) membres -limités au territoire français pour l'instant- de l'association Minga. Ces organisations produisent et commercialisent des produits matériels ou des services dans une démarche d'équité maximum entre partenaires, et de solidarité. Elles se réfèrent aux nombreuses cultures et pratiques historiques quant à une économie équitable et solidaire, ainsi qu'aux pratiques alternatives contemporaines, et à leur propre expérience. Minga est une association à but non lucratif, laïque et indépendante de toute organisation politique, financière ou religieuse.

1.2. Préambule : Pourquoi ce Cahier des charges ?

La société d'aujourd'hui, en voie de mondialisation est fondée sur la course au profit. Le choix des produits, les modes de productions, les prix, les systèmes d'échanges et les moyens d'information, sont de plus en plus concentrés dans les mains de quelques multinationales gérées (essentiellement) sur une base financière à court terme sans égard pour la vie de l'entreprise à long terme et encore moins pour le personnel et l'environnement social et physique. Nous, citoyens, avons de moins en moins de pouvoir sur notre propre vie économique, culturelle, sociale et politique.

Cette concentration accélérée des capitaux et des entreprises de transformation, de transport, de distribution et d'information, a pour cause et conséquence un productivisme matérialiste qui, tout en détruisant et gaspillant les ressources naturelles non renouvelables, ne répond plus aux besoins fondamentaux de la grande majorité des populations. Bien au contraire nous nous retrouvons dans des situations de plus en plus paradoxales, avec d'un côté ce productivisme qui engendre une consommation exacerbée, un marketing omniprésent et une manipulation médiatique sans précédent, et d'un autre côté, l'exploitation accrue des salariés, enfants compris, par une rémunération de plus en plus basse du travail, des conditions de vie souvent inhumaines, voire d'esclavage. Nous vivons aussi l'accélération des délocalisations économiques sauvages, l'uniformisation culturelle, la disparition de millions de petites et moyennes entreprises, le chômage, la précarité, les famines, les exodes, l'insécurité sanitaire et sociale, les guerres pour l'acquisition de marchés ...

Aujourd'hui la vie même de la planète en est gravement menacée, tant sur le plan humain que sur le plan écologique.

Mais cette évolution n'est pas inéluctable : elle engendre dans le monde entier des mouvements de résistance et une multitude d'alternatives populaires, tant sur le plan économique que politique.

Nous, citoyens, salariés, responsables ou représentants de structures professionnelles dans tous les secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire), chômeurs, étudiants ou retraités, femmes / hommes « au foyer », sommes aussi toutes et tous impliqués dans cette même société***1**.

Nous, signataires de ce Cahier des Charges, nous efforçons de reprendre la maîtrise de notre vie, en particulier de notre activité professionnelle, pour construire une économie au service de tous, durable, équitable, organisée, régulée démocratiquement et respectueuse de l'environnement. Dans ce but, il nous paraît indispensable que la démarche vers une économie équitable ne soit pas limitée au consommateur et au producteur, mais qu'elle soit celle de tous les acteurs, producteurs, transporteurs, transformateurs, commerçants et clients ...

Se polariser sur un seul maillon de la chaîne peut très bien se faire au détriment des autres acteurs et du progrès social en général. Sur le plan de la production, l'exportation n'est que rarement la première solution aux problèmes que rencontre une communauté. Par ailleurs une grosse entreprise d'importation, de transformation ou de distribution peut acheter quelques produits (sur les dizaines de milliers d'autres qu'elle commercialise) un peu plus cher que le prix du marché et par ailleurs, profits obligent, faire baisser les prix de ses autres fournisseurs ou la rémunération de ses salariés, faire disparaître les petites et moyennes entreprises ou commerces de proximité, et dissimuler cette réalité derrière une propagande humanitaire « commerce équitable » : s'agit-il là d'équité ou de manipulation publicitaire pour enrichir les riches et renforcer les pouvoirs en place ? Place au débat !

En ce qui la concerne, l'association Minga se fixe pour objectif la mise en acte des valeurs du Cahier des charges que vous avez entre les mains.

Nous sommes conscients que le faire et le savoir-faire doivent allés de pair avec le « savoir-être » et la chaleur humaine. Le changement de société que nous espérons et pour lequel nous oeuvrons ensemble ne pourra s'opérer que par le changement individuel et conscient des personnes. Chacun de nous a le devoir de se transformer lui-même, de modifier ses pratiques quotidiennes et ce faisant, de rechercher, d'identifier, d'aller à la rencontre et de soutenir toute démarche s'inscrivant dans le cadre de notre charte.

Ainsi, ce n'est pas la structure qui précède et qui conditionne le changement mais la manifestation du changement des êtres qui fait évoluer la structure.

***1.** L'exigence d'équité dans le travail comme dans les transactions commerciales est aussi vieille que les sociétés. Elle ne peut donc pas être limitée historiquement, ni géographiquement ni se restreindre à quelques acteurs (ex : producteurs/consommateurs). Toute définition consensuelle d'une démarche pour une économie équitable ne peut qu'être inclusive et non dogmatique. Toute démarche « équitable » présentée (par des organismes privés ou publics) comme nouvelle et comme un secteur à part (ex : Le « commerce équitable ») peut le plus souvent être réduite à une « œuvre sociale », voire caritative ou néo-coloniale, et à la marchandisation symbolique de la pauvreté par ceux-là mêmes qui dominent aujourd'hui l'activité économique mondiale (banques, grandes entreprises de production, de transformation, de distribution et d'information).

Par exemple, un certain « commerce équitable » limité à des relations « Nord Sud » », divisant (pour régner ?) le peuple en deux (les producteurs d'un côté (Sud) et les consommateurs de l'autre (Nord)), permet d'éluder la question de la nécessaire transformation sociale et d'enrichir encore plus les dirigeants et actionnaires des grandes entreprises, notamment de la « grande distribution ». Les mécanismes néo-libéraux et leur Organisation Mondiale du Commerce (OMC) intègrent dorénavant cette conception dans leurs stratégies.

I.3. Domaine d'application

Cette démarche pour un commerce équitable ne peut qu'être universelle : elle concerne toutes les filières économiques (cf. «terminologie»), locales ou internationales, dans tous les pays. Le domaine d'application de ce Cahier des Charges concerne les actes de commerce (vente, achat de produits ou de services) dans tous les secteurs d'activité.

Etant donné le caractère profondément inéquitable de la société actuelle, un engagement pour une économie équitable ne peut être qu'une démarche progressive, un processus vers les objectifs définis dans ce Cahier des charges. Chaque signataire s'engage au maximum d'équité possible avec ses partenaires (collègues, employés, fournisseurs, prestataires, clients), en fonction de son métier, de ses moyens et de sa disponibilité.

Ce Cahier des Charges est tout d'abord un ensemble d'objectifs pour conduire et améliorer en permanence et progressivement notre action quotidienne. Il est aussi un moyen d'évaluation et de contrôle public. Il est un outil, évolutif, parmi d'autres, de ce processus de réappropriation démocratique de l'activité économique.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage donc à atteindre chacun de ses objectifs le mieux et le plus rapidement possible, et doit pouvoir le démontrer (*2).

Les partenaires de chaque filière qui ne dépasse pas un cadre national désignent un Référent, responsable de la démarche tout au long de ces filières (cf. Annexe « Les filières »). Il s'agit en général du premier acheteur.

En ce qui concerne les filières internationales, dépassant donc le cadre national, et pendant une première période expérimentale d'un an, nous considérerons l'importateur de chaque filière comme Référent responsable de la démarche tout au long de ces filières (cf. Annexe « Les filières »). Cet importateur est en lien direct avec le producteur si celui-ci est aussi l'exportateur de ses produits, ou en lien avec un intermédiaire exportateur domicilié dans le pays fournisseur.

Chaque Référent doit présenter annuellement une évaluation écrite et publique de chaque filière dans laquelle il intervient, par rapport aux engagements définis dans ce Cahier des Charges. Il ne pourra déclarer la filière « engagée dans une démarche d'équité conforme à ce Cahier des Charges » tant qu'il n'aura pas en sa possession toutes ces informations et qu'il ne les rendra pas entièrement publiques.

Toute évaluation interne ou externe du respect de ces engagements est fondée autant sur le niveau absolu de conformité à ces derniers que sur les progrès réalisés vers ces objectifs ou sur la comparaison avec les résultats de l'évaluation précédente.

Ces évaluations analysent trois niveaux, par secteurs et globalement :

- 1. Politique programmée par les acteurs d'une filière,
- 2. Moyens mis en œuvre par ces acteurs,
- 3. Résultats obtenus, qualitatifs et quantitatifs (traçabilité et évaluation de chaque filière -lots de produits, de la production à la consommation), en valeur absolue et en termes de progrès.

Les éléments de ce Cahier des Charges ne se substituent en aucune manière aux traditions, lois et règlements en vigueur dans les régions et pays concernés, ils n'en sont que des compléments et des propositions pour une meilleure qualité sociale et environnementale. Il n'existe à ce jour aucun label ni aucune norme qui certifie l'équité dans les échanges économiques (*3).

***2.** Une Commission « Etude des adhésions et Evaluation collective des pratiques » est constituée de membres de l'Association. Elle est chargée d'être à l'écoute des membres et des suggestions extérieures pour améliorer ce Cahier des charges. L'un de ses objectifs est de mettre en place un système d'information (Site Internet) pour exposer ce Cahier des charges et de manière claire des filières auditées. La seule indication d'une référence de produit permettra à tout citoyen de consulter les informations nécessaires – cf. Annexe « Fiche filière ». Cette commission fait des propositions pour améliorer le système de contrôle collectif des membres de Minga. Elle est également chargée d'étudier et de travailler avec les Administrations publiques des pays concernés une éventuelle certification indépendante et officielle (par exemple en France : AFNOR, COFRAC, ministère du Commerce, DGCCRF, etc).

***3. Code de la Consommation :**

« Les labels agricoles et les certificats de conformité sont délivrés par des organismes certificateurs agréés par l'autorité administrative (...) Les labels agricoles ne peuvent être utilisés que s'ils ont fait l'objet d'une homologation par arrêté interministériel (...) Seuls des producteurs ou des transformateurs organisés en groupement, quelle qu'en soit la forme juridique, sont habilités à demander la délivrance d'un label (...)

« L'existence des référentiels fait l'objet d'une mention au Journal officiel de la République française (...)

« Sera puni des peines prévues à l'article L. 213-1 quiconque aura : 1° Utilisé ou tenté d'utiliser frauduleusement un label agricole ou une certification ; 2° Délivré, utilisé ou tenté d'utiliser un label agricole n'ayant pas fait l'objet d'une homologation ; 3° Assuré une certification sans satisfaire aux conditions prévues aux articles L. 643-3 à L. 643-7 du code rural ; 4° Utilisé un mode de présentation faisant croire ou de nature à faire croire qu'un produit bénéficie d'un label agricole ou d'une certification ; 5° Fait croire ou tenté de faire croire qu'un produit assorti d'un label agricole est garanti par l'Etat ou par un organisme public ».

I.4. Références

- Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU 1948)
- Déclaration tripartite de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).
- Conclusions de la Conférence sur l'Environnement et le Développement à Rio (27 principes de base reconnus par 174 pays, 1992).
- Codes du Commerce et Codes de la Consommation (tous pays, dont la France).

I.5. Terminologie

Audit : Processus méthodique et indépendant d'évaluation objective et de contrôle de pratiques conformément à des règles préalablement établies (ISO 9000-2000).

Cahier des charges : Ensemble de critères à appliquer pour répondre à une certification.

Certification : Assurance donnée par écrit par un organisme accrédité et impartial attestant qu'un service ou une entreprise présente une conformité aux spécifications énoncées dans un référentiel.

Commerce : Activité qui consiste en l'achat, la vente, l'échange de marchandises, de denrées, de valeurs ou de services. Actes de commerce. Filières.

Commerce équitable : Action d'une filière commerciale où les principaux opérateurs (production, transformation, distribution) s'engagent au maximum d'équité entre eux et de solidarité.

Équité (latin : aequitas : égalité): Disposition à respecter les droits de chacun. Caractère de ce qui est conforme à la justice, en s'appuyant plus sur la conviction intime de la justice naturelle que sur la lettre de la loi. Équité d'un partage.

Filière commerciale : Ensemble d'opérateurs économiques qui va de la production des matières premières composant un produit jusqu'à la commercialisation finale de celui-ci.

Label : Marque spéciale créée par un syndicat professionnel et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, les conditions de fabrication. Pour avoir valeur égale tout label doit être agréé par l'Etat.

Marque : Tout signe matériel servant à distinguer les produits, objets ou services d'une entreprise quelconque. La marque de fabrique, de commerce ou de service est facultative. Toutefois, des décrets en Conseil d'Etat peuvent, exceptionnellement, la déclarer obligatoire pour les produits ou services qu'ils déterminent.

Norme : Document établi par consensus, qui fournit pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. Elle est approuvée par un organisme reconnu à activité normative pour leur application répétée ou continue, dont l'observation n'est pas obligatoire. En règle générale, la norme n'est pas obligatoire mais d'application volontaire.

Développement durable : Développement économique, social et environnemental, qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Référentiel : « Le référentiel est un document technique définissant les caractéristiques que doit présenter un produit ou un service et les modalités du contrôle de la conformité du produit ou du service à ces caractéristiques » (Code de la Consommation).

Deuxième partie: Engagements

I. Engagements généraux communs à tous les opérateurs

I.1. Information et débat pour une économie durable et équitable.

Objectif : Rechercher et diffuser toute information, participer au débat permanent, contradictoire et sans tabou, en vue de renforcer un mouvement d'opinion capable de modifier les règles du fonctionnement économique actuel et de promouvoir une économie durable et équitable.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- **1. S'informer,**
- **2. Analyser la société, son économie, ses marchés. Prendre en compte de la complexité des réalités dans la communication,**
- **3. Connaître et faire connaître les mouvements de résistance et les alternatives existantes,**
- **4. Diffuser l'information au sein des réseaux auxquels il appartient et au-delà (études, communiqués, presse, films, sites Internet, outils pédagogiques),**
- **5. Partager son savoir-faire professionnel (cours, apprentissage, stages), ses informations et son expérience et soutenir ou créer des formations qui s'inscrivent dans la perspective d'une économie équitable,**
- **6. Participer à l'éducation et à l'information des plus jeunes,**
- **7. Soutenir tout type de démarches et de manifestations qui se situent dans la perspective d'une économie équitable (rencontres, débats publics, formations),**
- **8. Discuter, améliorer et faire connaître et partager les engagements de ce Cahier des charges,**
- **9. Informer publiquement sur sa structure et sur les filières.**

I.2. Organisation, autonomie et autogestion.

Objectif : Connaître et se réapproprier démocratiquement notre vie économique, sociale et politique par nos choix et comportements individuels et collectifs, en particulier dans nos activités économiques. Renforcer l'autonomie socio-économique, culturelle et politique de nos structures et de nos communautés.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- **1. Entretenir des relations de partenariat : égalité, respect, écoute de l'autre, coopération sans dominé et sans dominant, dialogue entre parties prenantes,**
- **2. Gérer l'entreprise collectivement (coopérative) ou en concertation avec le personnel, encourager l'autonomie individuelle et la délégation des responsabilités,**
- **3. Mettre en place une gestion prévisionnelle,**
- **4. Respecter les langues et les cultures des partenaires,**
- **5. Préserver et renforcer l'autonomie financière, socio-économique, culturelle et politique de chaque acteur,**
- **6. Favoriser le recours aux institutions financières non spéculatives,**
- **7. Créer et participer à la gestion démocratique d'outils financiers solidaires et autonomes qui s'engagent à respecter les engagements de ce Cahier des charges ou similaire,**
- **8. Participer à des rencontres entre professionnels (intégrer les techniciens extérieurs au processus), à la coopération entre organisations paritaires et autonomes,**
- **9. Etablir des partenariats directs,**
- **10. Mutualiser et capitaliser les savoirs et les expériences : activité professionnelle, gestion, juridique, financements solidaires, organisation de filières, régulation de marchés, etc.**
- **11. Participer directement à des programmes et organisations de régulation des marchés,**
- **12. Donner la priorité dans ses choix de partenaires (production, transport, finance, commercialisation) à ceux qui partagent ou veulent partager ces engagements d'équité et de solidarité,**
- **13. Eviter les circuits spéculatifs de distribution (GMS), donner la priorité aux réseaux de production / distribution conviviaux (lien social) les plus courts possible : Multiplier les lieux et réseaux de distribution la plus directe possible (producteurs, importateurs, espaces de troc, coopératives et autres regroupement de producteurs ou de consommateurs) ou de proximité (magasins, cafés, restaurants, lieux de rencontre, associations de tous types, collectivités, etc.**

I. 3. Réduction des inégalités et solidarité.

Objectif : Réduire la pauvreté par le partenariat économique, et non par l'assistanat. Partager équitablement le travail et les richesses créées.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- **1. Donner la priorité aux partenariats et à la solidarité avec les personnes ou groupes de personnes vivant dans les situations économiques et sociales les plus précaires, ou quand cela n'est pas possible aux structures agissant efficacement contre l'exclusion économique et sociale,**
- **2. Soutenir les projets d'entreprises solidaires et d'auto – développement ,**
- **3. Investir les bénéfices financiers dans le développement d'activités répondant à ce Cahier des charges, en fonction des besoins de chaque structure et/ou de sa projection dans l'avenir : création d'emplois, mise en place de nouvelles filières, augmentation/redéfinition des prix d'achat, remboursement d'emprunts, etc,**
- **4. Développer les capacités professionnelles et de promotion des travailleurs,**
- 5. L'écart des salaires horaires internes à une structure n'est pas plus de deux,
- **6. Créer des activités et des emplois pérennes et socialement utiles,**
- **7. Pré-payer les commandes au maximum des possibilités trésorières des différents acheteurs tout au long de la filière, après accord entre parties prenantes, face à des situations de déséquilibre, afin de financer matières premières et travail sans avoir recours aux systèmes usuriers. Tous les acteurs de chaque filière doivent participer à ce préfinancement, y compris des groupes de consommateurs,**
- 8. Etablir des prix de vente des produits et services accessibles à tous,
- 9. Participer à la mise en place d'un système permanent d'alerte et d'entraide humaine et technique entre acteurs économiques signataires de cette charte ou de chartes similaires. Créer un Fonds communs de solidarité géré collectivement,
- **10. Créer, renforcer ou encourager la création (par les pouvoirs publics) de fonds de sécurité civile et de solidarité où ils n'existent pas (éducation, santé, infrastructures, etc.) ,**

I.4. Une production et des échanges respectueux de la nature.

Objectif : Respecter l'environnement

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- **1. Eviter au maximum les produits de synthèse chimique et préserver la qualité de l'air, des sols, de l'eau (océans, rivières, eau potable), de la faune et de la flore,**
- **2. Utiliser au maximum des matières premières renouvelables, des processus de production et de transformation, et des modes de transport et de distribution respectueux de l'environnement,**
- **3. Evaluer l'impact environnemental d'un produit (production, distribution, consommation),**
- **4. Utiliser des moyens de transports les moins polluants possible,**
- **5. Informer publiquement du moyen utilisé, et du coût du transport par unité de produit transporté,**
- **6. Etablir des plans d'amélioration des modes de production, de transport et de commercialisation en respectant les cycles de renouvellement des ressources naturelles,**
- **7. Refuser le gaspillage,**
- **8. Remettre en état naturel les sites abandonnés,**
- **9. Réduire au maximum les emballages et les déchets, les éliminer ou les recycler de manière la plus écologique possible,**
- **10. Participer par des rencontres multi-professionnelles à la réalisation de diagnostics, de programmes et de moyens pour préserver l'environnement, en relation avec les collectivités locales, les syndicats, les associations et les pouvoirs publics.**

I.5. Une production au service des hommes.

Objectif : Participer à l'évaluation des besoins collectifs locaux et globaux, et à la création des moyens humains et techniques pour les satisfaire. Pratiquer et renforcer la démocratie, l'équité et le droit dans le travail. et dans les échanges économiques. Favoriser l'autorégulation économique.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- **1. Produire en priorité pour répondre aux besoins fondamentaux (nourriture, habitat, santé, éducation et culture, infrastructures), démocratiquement déterminés, des populations locales,**
-
- **2. Participer au maintien d'une agriculture paysanne et d'une activité économique rurale,**
-
- **3. Respecter le droit à la souveraineté économique des populations, en premier lieu sur le plan alimentaire (autodétermination, sécurité et qualité), en donnant la priorité aux besoins essentiels, locaux et régionaux, et à une production socialement et globalement utile,**
-
- **4. Proposer des produits et des services de qualité,**
-
- **5. Le prix de vente des produits ou services doivent permettre la rentabilité et la pérennité de l'activité économique des producteurs (matière premières et transformation) :**
-

A/Ce prix se compose des coûts des matières premières, de production (locaux, outils, etc.) et de logistique, des remboursements d'emprunts et de la rémunération brute ci-dessus décrite (cf.5.a/ et b/).

B/ Etablissement de prix minimum garantis contractuels à la production.

1.6. Une production et des échanges équitables

Objectif : Pratiquer l'équité dans la production et dans les échanges économiques. Favoriser l'autorégulation économique démocratique.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- **1. Eviter toute concurrence déloyale et tout monopole,**
- **2. Refuser l'exportation de produits nécessaires aux populations du pays exportateur,**
- **3. Refuser l'importation de produits qui existent déjà dans les régions visées par une telle importation,**
- **4. S'engager dans des partenariats directs, contractualisés, les plus réguliers et durables possible, ce qui permet de couvrir les charges, de mieux gérer l'avenir et d'éviter la précarité et le gaspillage,**
- **5. Eviter les relations de dépendance et encourager la diversification,**
- **6. Conditions de travail : Respecter les droits du travail définis par les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier :**
 - A/ Les travailleurs doivent pouvoir s'organiser librement (association, syndicat, etc.) et négocier collectivement,
 - B/ Exclure le travail forcé et de l'esclavage,
 - C/ Eliminer le travail des enfants (*4),
 - D/ Refuser toute discrimination dans le travail et sa rémunération (territoire, sexe, race, lieu, culture, religion, âge, etc.),
 - E/ Respecter des conditions de travail correctes (horaires, repos, hygiène, santé et sécurité),
- **7. Rémunérations du travail . Faire en sorte que chaque travailleur, à toutes les étapes de chaque filière, doive pouvoir vivre correctement de son travail et faire vivre les personnes qu'il a à sa charge :**
 - A/ La rémunération brute du travail de production est calculée sur une base horaire évaluée par les organisations syndicales et populaires de chaque région ou pays concerné (sachant que les « salaires minimum » de bon nombre de pays ne suffisent pas à couvrir le minimum vital).
 - B/ La rémunération globale doit inclure l'assurance maladie, les congés de maternité et les congés payés.
 - C/ Tout travail salarié ou à la tâche, permanent ou temporaire, doit faire l'objet d'un contrat écrit et de bulletins de salaire.

- **8. Les prix** : Le prix de vente ou de revente d'un produit ou service doit permettre la rentabilité et la pérennité de l'activité économique de chaque structure partenaire commerciale.
-
- A/ Ce prix se compose du coût des matières premières, des transformations, d'emballage, de logistique, des remboursements d'emprunts et de la rémunération la plus correcte possible du travail, incluant les cotisations sociales.
- B/ Les prix ainsi déterminés sont calculés et analysés collectivement. Ils sont éventuellement modifiés d'un commun accord entre partenaires d'une même filière en fonction des prix du marché conventionnel (un prix trop élevé peut réduire ou annuler les possibilités de vente ou mettre en danger un autre opérateur ou un autre partenaire).
- C/ La décomposition de ces prix et marges à chaque étape des filières est publique,
- D/ Ces conditions d'échange vers le plus d'équité possible pour tous les acteurs et travailleurs impliqués dans une filière sont réalisées au moyen d'un dialogue permanent entre partenaires.
- **9. Respecter les conditions de vente contractualisées (qualité, quantité, emballages, prix, délais de livraison, etc.).**
- **10. Identifier les sous-traitants,**
- **11. Les travailleurs intervenant dans le transport des marchandises sont aussi concernés par ce Cahier des charges,**
- **12. Les travailleurs et entreprises intervenant dans le transport des êtres humains et dans les voyages sont aussi concernés par ce Cahier des charges : sensibilisation du voyageur, sensibilisation des populations visitées, mesure de protection de l'environnement sur les lieux visités, impact environnemental général d'un voyage, modes d'accueil, d'hébergement et d'accompagnements, rémunérations, sous-traitants, pérennité des échanges après voyage, etc.**

***4.** Toute forme de travail d'enfants ou adolescents qui viole les lois en vigueur doit être abolie. Toutefois, les enfants peuvent réaliser des travaux agricoles, de transformation ou d'artisanat à condition :

- que ce travail soit effectué uniquement dans le cadre familial et que les enfants soient régulièrement éduqués et nourris au plan quantitatif et qualitatif (pas de signes de famines, de carences, de malnutrition, de prostration, d'ignorance selon l'âge, etc),
- que ce travail soit adapté en durée, force physique et mentale à l'âge ou au stade de développement effectif de l'enfant, excluant tout travail pénible, dangereux, polluant ou toxique, potentiellement vulnérant, antihygiénique ou avilissant pour sa santé physique et psychique,
- que les enfants soient rémunérés financièrement ou en nature selon les lois en vigueur,
- que les enfants soient régulièrement scolarisés le reste du temps ou en apprentissage culturel traditionnel à l'intérieur de la famille,
- que les Services sociaux ou de santé officiels locaux ou les ONG en appui sanitaire et social ne signalent pas des cas contrevenants aux cas précités,
- qu'il ne gêne en rien leur développement et au contraire, les intègre mieux à leur culture, aux us et coutumes de leurs communautés.

I.7. Transparence, évaluation et garantie

Une Commission « Etude des adhésions et Evaluation collective des pratiques » est constituée au sein de Minga.

- Objectifs: A/ une transparence qui permette une amélioration permanente des pratiques, par l'échange, l'analyse comparative, le conseil et le dialogue permanent,
B/ une transparence comme outil pédagogique pour apprendre et changer nos modes de production et d'échanges,
C/ une transparence pour évaluer, contrôler et certifier des démarches respectueuses des engagements définis dans ce Cahier des charges.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- **1. Participer à des rencontres** (pour s'informer et débattre) entre producteurs, commerçants et consommateurs pour améliorer le fonctionnement des filières,
- **2. Organiser des visites réciproques entre partenaires des sites de production et de commercialisation.**
- **3. Apporter de manière publique et permanente la transparence totale des activités par des documents présentant :**

A/ Bilan et comptes de résultats,

B/ Traçabilité complète des produits et services (*contrats, factures, fiches « filière », méthode de calculs, prix minimum garantis, documents sur des coûts de production, et pouvoirs d'achat locaux, etc*),

C/ Décomposition du prix public ttc,

- **4. Donner un accueil favorable à toute question, et toute demande de visite, à toute évaluation ou contrôle de la part des Pouvoirs publics,**
- **5. Ce Livret annuel d'évaluation collective, est remis au Comité « Etude des adhésions et Evaluation collective des pratiques » de Minga par l'auditeur du Référent de la filière, et cela avant le 30 Mai de chaque année.**

Les informations devant, selon le Référent, garder un caractère strictement privé, par exemple pour des raisons de sécurité, demeureront confidentielles et seront confiées à des Institutions publiques ou à des Organismes privés agréés par les Pouvoirs publics (Commissaire aux Comptes, Huissier,...). Ces organismes contrôlent et garantissent officiellement ces informations.

- **6. Suggestions pour améliorer cette évaluation des filières.**

Tout citoyen ou toute organisation privée ou publique doit avoir accès à toutes les informations relatives aux pratiques de production et d'échanges pour une économie équitable. Ce principe de transparence est le principal outil de garantie de nos démarches.
(*5)

Note*5. Une garantie citoyenne, dynamique et démocratique

Dans le domaine de la garantie d'une démarche, l'auto – évaluation collective est indispensable mais insuffisante : risque de partialité, manque de « recul ».

Le contrôle externe « d'experts » pendant seulement quelques jours de l'année n'est pas non plus suffisamment fiable et démocratique (coûts excluant les plus démunis et favorisant les moyennes et grandes entreprises, pouvoir de « l'expert - juge », différence des langues et cultures, dépendance idéologique et financière, risque d'incompétence ou de corruption, mythes du « risque zéro » et du « tout quantifiable »). Un « label » est avant tout un outil commercial de marketing pour pénétrer les marchés.

Nous proposons quant à nous le Contrôle collectif : les acteurs économiques (producteurs, prestataires de service et commerçants) apportent publiquement et en permanence toutes les informations nécessaires sur leurs produits et filières (par le biais des emballages, prospectus, fiches « filières », documents comptables, rencontres, films, sites Internet, etc) et s'engagent à répondre à toutes les questions ou toute demande de visite ou de contrôle. De son côté, le citoyen intéressé par un produit ou une démarche, parce qu'il est aussi impliqué dans les échanges, participe en faisant l'effort de se former, de s'informer, de diffuser l'information et surtout de s'exprimer (questions, témoignages, suggestions, etc).

Seuls cette information partagée et ce débat citoyen ouvert en permanence à l'innovation nous paraissent apporter une garantie citoyenne, dynamique et démocratique pour une économie équitable.

Annexe 1 :

Récapitulatif des documents à fournir en annexes du Livret d'évaluation d'une filière.

Documents généraux :

1. Fiche d'identification.
2. KBis pour les entreprises ou Récépissé INSEE pour les associations.
3. Statuts de la structure et liste des propriétaires du capital.
4. Organigramme de la structure.
5. Bilan et Comptes de résultats de l'année précédente (ou Comptes prévisionnels pour les structures de moins d'un an), et Tableau de gestion prévisionnelle.
6. Listing - avec prix de gros et de détail (conseillés)- de tous les produits ou services commercialisés.
7. Documents de communication publique.
8. Documents de vos partenaires (précédés d'une liste).

Documents propres à chaque filière :

9. Fiche « produits / Filière».
10. Fiche de décomposition des prix dans une filière nationale.
11. Fiche de décomposition des prix dans une filière internationale et exemple.
12. Fiche de décomposition des prix d'un service et exemple.
13. Une ou plusieurs factures d'achat des produits de la filière évaluée.
14. Une ou plusieurs factures de vente des produits de la filière évaluée.
15. Documents démontrant la qualité des produits ou services.

Annexe 2 :

La filière

Tout commerce se réalise au travers de filières :

Une filière courte est en général composée de peu d'opérateurs (producteur / client, ou : producteur/ transformateur / grossiste / détaillant / client final). *Ses étapes sont écrites ci-dessous en Italique.*

Une filière longue, industrielle ou internationale, est en général constituée d'étapes plus nombreuses, chacune faisant l'objet d'une transaction commerciale (facturation), soit directement dans la filière soit en sous-traitance:

1. Production des matières premières : *culture, élevage, extraction ou collecte de matières naturelles (fibres végétales, plantes, graines, fruits, terre, pierre, bois, métal, etc.) ou de matériaux recyclés... La production peut-être aussi intellectuelle ou culturelle.*

2. Première transformation : *agriculture, abattage d'animaux, lavage/séchage (céréales, fruits, cafés, thé, sucre...), sciage de bois, transformation des fibres végétales (exemple : fil de coton, laine ou soie) et d'autres matières naturelles...*

3. Prestation de service (en général sous traitée): *formation technique, conseil, financement, transport, services sanitaires, contrôle et certification, création des emballages, communication, administrations publiques...*

4. Deuxième transformation (*travail du produit pour qu'il soit prêt à la vente*), qui peut concerner successivement plusieurs opérateurs : *travail artisanal (ex : produits alimentaires, tissage, confection textile, sélection de graines ou fruits, sculpture, orfèvrerie, ébénisterie, ferronnerie, etc.) ou industriel (ex : préparations de produits alimentaires, mécanique, électronique, ...).*

5. Commercialisation du produit au niveau local, national ou international (*commerçant détaillant, commerçant intermédiaire, exportateur*).

6. Transport international (terrestre, maritime ou aérien), transitaire et administration douanière du pays exportateur.

7. Importation (administration douanière du pays importateur, transitaire, importateur)

8. Flux financier (*banques ou autres prestataires*)...

9. Troisième transformation (*travail du produit pour qu'il soit prêt à la commercialisation*), qui peut concerner plusieurs opérateurs : *analyses, tri et contrôle, mélange, ensachage, emballage, etc*

10. Vente en gros (*Transport, stockage, marketing, action commerciale et vente grossiste*)

11. Vente au détail (*transport, détaillant*)

12. Pouvoirs publics (*taxes, TVA, contrôles, etc*)

13. Client final (*consommateur*)

14. Traitement des déchets *et emballages (destruction, stockage ou recyclage). Coûts sociaux et environnementaux..*

Annexe 3

MINGA Pour le développement économique d'un commerce équitable

6 rue Arnold Géraux - 93450 Ile Saint Denis - Tel: 01 48 09 92 53 / Fax: 01 48 20 50 93 -

minga.faire.ensemble@wanadoo.fr - Site Internet : www.minga.net

Association Loi 1901. Siret 43841214000016 APE 913^E

Résumé du Cahier des charges

pour les acteurs voulant promouvoir un commerce équitable

Preliminaire

Notre Cahier des charges (www.minga.net) a été élaboré par des organisations (coopératives, entreprises et associations) membres de l'association Minga. Elles produisent et commercialisent des produits matériels ou des services dans une démarche d'équité maximum entre partenaires, et de solidarité. Elles se réfèrent aux nombreuses cultures et pratiques historiques quant à une économie équitable et solidaire ainsi qu'aux pratiques alternatives contemporaines, et à leur propre expérience. Minga est une association à but non lucratif, laïque et indépendante de toute organisation politique, financière et religieuse.

Les pratiques se multipliant, il est apparu nécessaire de définir un cahier des charges pour garder la maîtrise de notre activité professionnelle, construire une économie au service de tous, durable, équitable, organisée démocratiquement, et respectueuse de l'environnement. Dans ce but, il nous paraît indispensable que la démarche vers un commerce équitable ne soit pas limitée au consommateur et au producteur, mais qu'elle s'étende à tous les acteurs, acheteurs, transporteurs, transformateurs et commerçants. Sans cette règle, tous les abus sont possibles. Il nous paraît également indispensable de permettre aux consommateurs de savoir en quoi le produit qu'ils achètent est le fruit d'une démarche « équitable » et de les associer à cette démarche.

Domaine d'application

Cette démarche pour un commerce équitable ne peut qu'être universelle : elle concerne toutes les filières économiques, locales ou internationales, dans tous les secteurs d'activités et les pays.

Étant donné le caractère profondément inéquitable de la société actuelle, ce Cahier des charges vise à définir un processus, par lequel chaque signataire s'engage au maximum d'équité possible avec ses partenaires. Il est aussi un moyen d'évaluation et de contrôle public.

Les partenaires de chaque filière travaillant dans un cadre national désignent un Référent, responsable de la démarche de la filière. Pour les autres, c'est l'importateur qui sert de Référent responsable pendant une première période expérimentale d'un an, nous considérerons l'importateur de chaque filière comme Référent responsable de la démarche. Cet importateur doit être en lien direct avec le producteur ou avec un intermédiaire exportateur domicilié dans le pays fournisseur.

Chaque Référent doit présenter annuellement une évaluation écrite et publique de la filière dans laquelle il intervient. L'évaluation est fondée sur la conformité au Cahier ou à défaut sur les progrès dans sa direction.

Ces évaluations analysent la politique programmée par les acteurs de la filière, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus, qualitatifs et quantitatifs (traçabilité et évaluation de chaque filière - lots de produits, de la production à la consommation), en valeur absolue et en termes de progrès.

Note - Ce Cahier des charges ne se substitue en aucune manière aux traditions, lois et règlements en vigueur dans les pays concernés et ne vise qu'à les compléter.

Engagements

Chaque signataire s'engage par un certain nombre de moyens énumérés dans le Cahier à viser plusieurs objectifs et notamment :

- . Renforcer l'autonomie socio-économique, culturelle et politique de nos structures et de nos communautés et donner la priorité à la souveraineté économique des populations, en premier lieu sur le plan alimentaire (sécurité et qualité), aux productions de biens et de services destinés aux populations locales et aux marchés locaux et régionaux ...
- . Partager équitablement le travail et les richesses créées.
- . Respecter l'environnement
- . Participer à l'évaluation des besoins collectifs et à la création des moyens humains et techniques pour les satisfaire. Pratiquer et renforcer la démocratie, l'équité et le droit dans le travail et dans les échanges économiques. Favoriser l'autorégulation économique.
- . Améliorer en permanence les pratiques par l'échange, l'analyse comparative, le conseil et le dialogue,
- . Faciliter et améliorer l'évaluation, le contrôle et la certification des démarches respectueuses des engagements ainsi pris et pour cela : apporter de manière publique et permanente la transparence totale des activités par des documents présentant la traçabilité complète des produits et services et rapportant chaque année l'évaluation collective, publié par le Référent de la filière.

Tout citoyen ou toute organisation privée ou publique doit avoir accès à toutes les informations relatives aux pratiques de production et d'échanges pour une économie équitable. Ce principe de transparence est le principal outil de garantie de nos démarches.

Une garantie citoyenne, dynamique et démocratique

Si l'auto-évaluation collective est indispensable, elle n'est pas suffisante. Le contrôle « d'experts », forcément réduit à quelques jours par an, n'est pas non plus vraiment fiable et, dans l'état actuel des choses, son coût exclut les petites entreprises.

Un Contrôle collectif nous paraît plus efficace. Il oblige les acteurs (producteurs, prestataires de service et commerçants) à apporter publiquement et en permanence toutes les informations nécessaires sur leurs produits et filières (par le biais des emballages, prospectus, fiches « filières », documents comptables, rencontres, films, sites Internet, etc) et à répondre à toutes les questions, demandes de visite ou de contrôle. De son côté, le citoyen intéressé par un produit ou une démarche, parce qu'il est aussi impliqué dans les échanges, participe au contrôle en s'exprimant (questions, témoignages, suggestions, etc) et en faisant l'effort de se former, de s'informer et de diffuser l'information.

Seuls cette information partagée et ce débat citoyen ouvert en permanence à l'innovation peuvent apporter une garantie dynamique et démocratique pour une économie équitable.